



LE CODEX GALACTIQUE

« Par mandat à la délégation EXOVISION »

« Ce Codex reflète ma vérité intérieure »

Nous allons ici brosser un portrait de notre compréhension de la base juridique de toutes les actions de la Confédération dans cette galaxie et d'autres en vue de proposer une nouvelle version du Codex Galactique, après avoir consulté les membres du peuple de Gaïa qui ont mandaté la délégation Exovision. Cette proposition tient compte des suggestions faites par les mandataires tout en conservant un état d'esprit apaisé, apaisant et sécuritaire.

La planète Terre est la dernière planète de cet univers sous l'occupation des forces obscures, le dernier vestige des guerres galactiques qui ont fait rage dans toute la galaxie pendant des millions d'années.

Alors que la Galaxie était libérée de l'emprise des Forces des Ténèbres, les Forces de la Lumière ont évolué et ont créé une force militaire, appelée Fédération Galactique, en raison du besoin urgent et impératif de défendre les libertés fondamentales des êtres sensibles évoluant vers une société galactique et cosmique harmonieuse.

Au fur et à mesure que les êtres au sein de la Fédération Galactique ont progressé et se sont élevés spirituellement, qu'ils ont fait leur alignement et leur union avec leur partie divine (et les Maîtres Ascensionnés), ils ont découvert un codex interne qui régule toutes les interrelations entre les êtres de Lumière ainsi que leur relation avec les Forces des Ténèbres et les planètes occupées. Ils ont alors formé la Confédération Galactique (non militarisée).



Ce codex s'appelle le **Codex Galactique** et représente la base légale pour toutes les actions de la Fédération et la Confédération dans cette galaxie et dans d'autres.

Il convient de comprendre que ce Codex tient compte de tous les mondes, y compris des mondes où règne la dualité, comme c'est le cas de la planète Gaïa. Des Énergies constructives en service à autrui sur un chemin vers l'Unité côtoient des Énergies qui construisent pour leur propre compte, c'est-à-dire dans le service à soi, et non pour le collectif global.

Ainsi, bien que la Confédération Galactique, qui a atteint un niveau spirituel avancé, adhère à la Loi Une et œuvre vers l'Unité avec la conscience qu'il n'y a pas de bien et de mal, que la Lumière est partout et en tout, elle évolue en même temps dans des environnements dualistes selon les planètes et assume donc, avec le Codex Galactique, une vision à l'échelle de l'évolution des mondes dans ses niveaux de conscience.

Son positionnement en tant que "Force de Lumière" est là pour accompagner la croissance la plus juste, la plus libre, bienveillante, respectueuse, égalitaire, harmonieuse, ascensionnelle, pour des peuples qui n'ont pas l'environnement propice pour le vivre.

Ce Codex n'est pas un ensemble rigide de lois externes, mais un code de déontologie interne systématisé pour toutes les âmes de Lumière. Il est accepté par tous les êtres de Lumière, avec leur libre arbitre, parce qu'il reflète leur vérité intérieure.

Le Codex Galactique constitue la meilleure chance que peut avoir l'humanité de Gaïa à son stade actuel d'évolution.

Nous allons maintenant énoncer les différentes sections du Codex Galactique sous une forme compréhensible pour un être éveillé, quel que soit son degré d'éveil, dans une société humaine.





Section I : La loi de la grâce divine

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'expérience de vie épanouissante et bénéfique.

Pour expliquer la section I, nous devons comprendre que la souffrance et la douleur n'ont aucune valeur dans une société galactique éclairée, libérée de l'influence des forces obscures et d'autres aspects de l'anomalie cosmique. Valoriser la douleur, la souffrance et le sacrifice comme faisant partie de l'expérience de croissance faisait partie de la programmation des Forces des ténèbres afin d'asservir plus facilement la population des planètes occupées.

L'expérience de vie positive inconditionnelle de chaque être vivant dans l'univers libéré est garantie par la connexion intérieure de chaque être vivant avec la Source et renforcée par le pouvoir des Maîtres Ascensionnés sur la matière qui leur permet d'aider tous les êtres vivants dans leurs aspirations vers la Source et leur fournir les nécessités de la vie. La vie n'a jamais été censée être un travail acharné et une lutte, mais plutôt un voyage de joie et de créativité.

Différentes sous-sections de la section I réglementent toutes les vies dans un univers libéré et toutes les relations entre les êtres de Lumière, afin que les conflits n'aient jamais à se produire.

Expliquons les sous-sections :

Section I/1 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'abondance physique et spirituelle.

Cette sous-section garantit une expérience de vie positive pour chaque être dans l'univers libéré. Les Maîtres Ascensionnés pourvoient à toutes les nécessités de la vie et à la richesse et à la beauté physiques et spirituelles en utilisant le pouvoir qu'ils ont sur la matière rédemptrice de l'univers libéré.

Section I/2 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à l'Ascension.

Cette sous-section explique comment les Maîtres Ascensionnés utilisent leur compréhension avancée de la technologie spirituelle de l'Ascension et, en utilisant le Feu Électrique de la rédemption, assistent tous les êtres qui choisissent volontairement l'Ascension.



Section I/3 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel de fusionner avec d'autres êtres en proportion de sa position dans le Mandala de la Famille des Âmes.

Cette sous-section est un instrument de la régulation de toutes les relations au sein d'une Famille d'Âmes. Elle garantit la fusion d'êtres de polarité opposée (âmes jumelles, âmes sœurs) et l'alignement de tous les autres êtres, indépendamment de leur état de développement et de leurs conditions extérieures.

Section I/4 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à toutes les informations.

Cette sous-section est une garantie que tous les êtres reçoivent toutes les informations dont ils ont besoin pour comprendre leur rôle dans l'univers, une plus grande perspective d'évolution et toutes les autres informations dont ils ont besoin pour leurs décisions, leur croissance et leur bien-être. Toutes ces données sont fournies par des Maîtres Ascensionnés ou d'autres êtres qui supervisent les évolutions des différentes races et civilisations.

Section I/5 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à la liberté.

Cette sous-section prévoit que chaque être a un potentiel illimité de croissance et d'expérience de vie. Puisque tous les êtres de l'univers libéré ne créent que du positivisme, leur liberté ne s'oppose jamais à la liberté des autres êtres.





Section II : La loi de la séparation des parties en conflit

Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel d'être séparé et protégé des actions néfastes et/ou préjudiciables d'autres êtres vivants.

Cette section régleme les conditions relatives aux secteurs de l'univers qui viennent d'être libérés de l'influence des forces des Ténèbres mais qui n'ont pas encore été acceptés dans la Confédération. Le code de déontologie de ce Codex exige que les Forces de Lumière séparent toujours les parties en conflit afin de les empêcher de se nuire mutuellement et de les protéger des dommages produits les uns aux autres ou dans l'univers.

Ensuite, les Forces de la Lumière servent de médiateurs dans le conflit et l'arbitrent jusqu'à ce qu'il soit résolu.

Cette section est souvent utilisée pour mettre fin aux guerres et autres conflits armés.

Section III : La loi de l'équilibre

Chaque être sensible qui a choisi de vivre et d'agir contre les principes du Codex Galactique et qui refuse ou n'est pas capable de les accepter maintenant et d'équilibrer les conséquences des actions passées, sera accompagné par des êtres de densités supérieures dans un chemin d'amour et de compassion en vue de recommencer un tout nouveau cycle d'évolution.

Cette section régleme les relations entre les Forces de la Lumière et les Forces des Ténèbres. Lorsqu'ils ont été vaincus, les êtres appartenant aux Forces des Ténèbres ont la possibilité d'accepter le Codex Galactique, de faire de leur mieux pour corriger et réparer les erreurs qu'ils ont commises et de vivre positivement par la suite.

Section III/1 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel au pardon.

Cette sous-section garantit pour chaque être qui a choisi de vivre et d'agir contre les principes du Codex Galactique et qui refuse ou n'est pas capable de les accepter, la possibilité de recevoir une aide pour transmuter tout ce qui ne sert pas la Lumière et ne vibre pas dans le respect des principes du Codex Galactique. Cette transmutation leur apporte la Force nécessaire pour s'orienter dans une voie compatible avec les principes du Codex.



Les êtres appartenant aux Forces des Ténèbres sont ainsi accompagnés, soutenus et guidés par des êtres de lumière de densités supérieures bienveillants ou des Maîtres Ascensionnés dans leur prise de conscience des conséquences de leurs actes passés. Ils sont orientés dans les actions à mettre en œuvre aux fins de réparer les effets et rétablir l'équilibre avec l'aide des êtres de densités supérieures ou des Maîtres Ascensionnés.

Ils sont prévenus des conséquences s'ils persistent dans le choix d'une voie d'évolution au détriment d'autrui.

Cet accompagnement s'effectue dans le respect des principes du Codex Galactique.

S'ils acceptent, ils sont pardonnés et rejoignent la Confédération.

Section III/2 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à la justice divine.

Cette sous-section régleme les conséquences si les êtres appartenant aux forces des Ténèbres persistent dans le choix d'une voie au détriment d'autrui après avoir été informés et aidés.

Si malgré l'aide apportée, ils sont incapables ou refusent d'accepter de vivre et d'agir dans le respect de vie et des principes du Codex Galactique, ils sont accompagnés et escortés par des êtres de densité supérieure auprès de la Source, aux fins de leur offrir un nouveau cycle d'évolution selon la justice divine. Ils retrouvent alors leur état initial d'étincelle divine issue de la Source.





Section IV : Le droit d'intervention

La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel à l'intervention dans toutes les situations où le Codex Galactique est violé, quelles que soient les lois locales.

Cette section décrit la politique des Forces de la Lumière concernant les planètes occupées par les Forces obscures. La Confédération se réserve le droit d'intervenir dans tous les domaines, civilisations, planètes ou systèmes solaires où le Codex Galactique est violé. La Confédération a le droit de le faire indépendamment de la position des civilisations locales sur cette intervention. Elle a le droit d'utiliser tous les moyens pacifiques d'éducation et de régulation. Si la masse critique des principes du Codex Galactique est violée, elle a le droit d'avoir recours à la force militaire. Les cas particuliers sont les planètes sous occupation directe des forces obscures. Les forces des Ténèbres prennent généralement la population locale en otage pour entraver la progression des forces de la lumière. Sur Terre, ils ont menacé de guerre nucléaire si les Forces de la Lumière intervenaient.

C'est la principale raison pour laquelle les Forces de la Lumière n'ont pas encore libéré cette planète (et non pas parce que la Confédération respecte le libre-arbitre, et va juste regarder pendant que toute cette souffrance continue). Comme dans toute situation avec des otages, celle-ci requiert beaucoup d'habiles négociations et d'approches tactiques. Cette situation est en train d'être résolue et la planète Terre sera bientôt libérée.

Section IV/1 : Chaque être sensible dans le besoin a un droit inaliénable et inconditionnel d'invoquer la Confédération Galactique, et la Confédération Galactique a le droit d'apporter son aide, indépendamment des lois locales.

Cette sous-section donne une base légale pour l'intervention et l'assistance à tous les otages des Forces obscures. Les Forces de Lumière font toujours de leur mieux pour aider et améliorer les conditions de vie de tous les êtres sensibles, même sur Terre. La situation sur la planète Terre indique simplement à quel point les ténèbres avaient de pouvoir sur cette planète. Heureusement, cela est en train de changer maintenant.



Section IV/2 : La Confédération Galactique a un droit inaliénable et inconditionnel à la mise en œuvre du Codex Galactique et, si nécessaire, de conquérir par la force militaire les zones de violation et les régions en infraction avec le Codex Galactique.

Cette sous-section fournit une base légale à la libération par la force militaire des planètes occupées. Les forces militaires de la Fédération, sous la bienveillance de la Confédération et des Maîtres ascensionnés, fournissent leur assistance à la suppression des représentants des forces obscures et libèrent les otages. Puis d'autres forces de la Fédération guident le processus d'acceptation de la planète au sein de la Fédération Galactique en instruisant la population locale.

Peut-être que certains humains estiment que la Confédération n'a pas le droit d'intervenir et que l'humanité a le droit de résoudre ses problèmes par elle-même. Ce n'est tout simplement pas vrai. Sur toute la planète, de nombreuses guerres ainsi que l'abus constant des droits fondamentaux de l'Homme ont prouvé que l'humanité n'est pas en capacité de gérer sa situation par elle-même. Il est donc préférable qu'elle reçoive la guidance de sages et de gardiens avisés pour la guider.

Une fois que le remplacement des maîtres actuels des Forces obscures, que l'humanité a invitées depuis longtemps en Atlantide, sera effectué, alors le Codex Galactique deviendra enfin le code d'éthique universel dans tout l'univers.

Section IV/3 : Chaque être sensible a un droit inaliénable et inconditionnel à s'exprimer librement dans le respect des autres êtres vivants et constituer un collectif aspirant aux mêmes idées et demander à être entendu par la Confédération Galactique si ce groupe voit ses droits fondamentaux du Codex violés.

Cette sous-section fournit une base légale pour qu'un dialogue et un échange d'informations puisse avoir lieu auprès de la Confédération Galactique lorsque les droits fondamentaux d'un groupe d'êtres sensibles se voient violés. Cette sous-section permet à la Confédération Galactique d'intervenir dès lors que les droits liés au Codex sont violés, que le reste de la planète soit en accord ou en désaccord.



ÉPILOGUE

C'est ainsi que le peuple de Terra Gaïa, adhérant aux principes du Codex Galactique d'Alliances Célestes, après consultation du peuple mandataire, entend évoluer vers les densités supérieures en relation avec les forces de la Lumière.

Basé sur de nouveaux fondements et paradigmes, le peuple de Terra Gaïa prend conscience qu'il évolue vers :

- **L'UNITÉ**
Nous sommes UN et tous connectés pour former le tout et vivre pleinement dans le partage, la collaboration, la sécurité, l'abondance.
- **L'AMOUR INCONDITIONNEL**
Tout est amour. Chaque être sensible donne, reçoit et se donne de l'amour quelles que soient la nature, l'origine et l'espèce avec lesquelles il est en relation.
- **LE RESPECT DE LA VIE**
De toute forme manifestée ou non manifestée (y compris soi, les autres, les choses...). Tout être sensible est responsable à la fois de lui-même et des autres et adopte un comportement aligné verbe-action efficace et efficient.
- **L'ABONDANCE**
La prise de conscience du principe d'abondance pour tout le monde amène au partage constant du surplus et ne se limite pas de ce fait, à la famille et aux amis.
- **LA SANTÉ PARFAITE**
Tout être sensible s'oriente vers un équilibre entre la technologie et la cosmologie et prend soin de sa biologie physique, mentale et spirituelle et de celle des autres humains, non humains du visible et de l'invisible ainsi que de la planète Terra Gaïa et de tout le vivant.
- **LA MULTIDIMENSIONNALITÉ**
Tout être sensible prend conscience, au travers de nouveaux états d'être plus épanouissants, du nouvel être qu'il devient. Il reconnaît que le temps et l'espace ne font qu'un et s'en affranchit.



- LA PLEINE CONSCIENCE

De sa présence JE SUIS : l'expression du JE SUIS permet alors à ce que tout être sensible voit s'écouler librement et naturellement son FAIRE et AVOIR, rendant sa vie plus heureuse et épanouie.

- LA PAIX

Pour soi, pour les autres et avec les autres. Sur cette planète, dans cette galaxie et cet univers.

